

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

EAU

ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE – RÉALISATION DE DEUX BASSINS RUE WERY ET
VALORISATION DES TERRES EXCAVÉES SUR LE SITE CARBOLUX - COMMUNE DE
BRUAY-LA-BUISSIÈRE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES**

Considérant qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation de deux bassins rue Wery et la valorisation des terres excavées sur le site Carbolux - Commune de Bruay-la-Buissière, décomposée comme suit :

- Lot 1 : terrassement - assainissement
- Lot 2 : aménagements paysagers

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : société EUROVIA PAS DE CALAIS SAS, ayant son siège social à Mazingarbe (62670), 4 rue Montaigne – CS 90006, pour un montant issu du détail estimatif corrigé de 1 761 536,47 € HT,
- Lot 2 : société ID VERDE, ayant son siège social à Aix-Noulette (62160), ZAL de l'épinette, route de Béthune, pour un montant issu du détail estimatif de 265 914,50 € HT, |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les marchés ayant pour objet la réalisation de deux bassins rue Wery et la valorisation des terres excavées sur le site Carbolux - Commune de Bruay-la-Buissière, pour un délai global d'exécution de l'ensemble des prestations de 10 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, période de préparation comprise, et de les signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 (terrassement - assainissement) : société EUROVIA PAS DE CALAIS SAS, ayant son siège social à Mazingarbe (62670), 4 rue Montaigne – CS 90006, pour un montant issu du détail estimatif corrigé de 1 761 536,47 € HT,
- Lot 2 (aménagements paysagers) : société ID VERDE, ayant son siège social à Aix Noulette (62160), ZAL de l'épinette, route de Béthune, pour un montant issu du détail estimatif de 265 914,50 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 25 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 juin 2020
Et de la publication le : 25 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain